

Le gouvernement fera mercredi à l'Assemblée nationale une déclaration sur l'évolution de la situation en Algérie

La suppression du Haut Tribunal militaire qui a jugé Raoul Salan a été prononcée par une ordonnance publiée dimanche au Journal officiel. Les auteurs de l'attentat de Pont-sur-Seine, qui devaient comparaître devant lui ce lundi, seront donc déférés devant un autre tribunal. En attendant, le dossier a été renvoyé au juge d'instruction de la Seine, qui avait été chargé de l'affaire.

La requête en révision du procès Jouhaud sera examinée par la chambre criminelle de la Cour de cassation à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine, le 4 juin au plus tard. Enfin aucune décision n'est prise concernant l'éventua-

lité d'un nouveau procès Salan, à la suite de la découverte d'une lettre postérieure à son arrestation, et dans laquelle il désignait comme successeur M. Bidault et donnait l'ordre à Canal de lui verser des fonds.

Le premier ministre envisage de faire devant l'Assemblée nationale une mise au point sur ces diverses questions à l'occasion d'une communication sur la situation en Algérie, qu'il présentera vraisemblablement mercredi prochain 30 mai au Palais-Bourbon. M. Pompidou prendrait la parole après MM. Joxe et Boulin, auxquels pourraient répondre deux députés.

Le démantèlement de la juridiction d'exception, mise en place au lendemain du putsch d'avril 1961 pour juger ses auteurs et leurs complices, va conduire le gouvernement à choisir entre la création de nouveaux tribunaux répressifs et la traduction des membres de l'O.A.S., arrêtés, devant les juridictions régulières.

La justice militaire est plus expé-
ditive, mais on doute qu'elle soit en mesure de faire face à l'afflux de dossiers. Dans ces conditions, l'institution de nouvelles juridictions d'exception est envisagée, malgré les déceptions ou les critiques provoquées par celle qui vient de disparaître. Plusieurs projets ont été ébauchés, reposant tantôt sur l'appel à des magistrats civils désignés es qua-

lités, tantôt sur l'adjonction de personnalités politiques mêlées à des magistrats et à des militaires, tantôt encore sur la mise en place d'instances purement militaires, sortes de « cours martiales ». Le conseil des ministres de mercredi pourrait être saisi de l'un de ces projets.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ

(Lire la suite en 3^e page, 1^{re} col.)

(Suite de la première page.)

Toutefois des résistances se font jour dans divers milieux, et d'abord au sein de la magistrature elle-même. On y a parfois ressenti comme un affront la dissolution du Haut Tribunal. Un magistrat occupant un poste-clef auprès du garde des sceaux, a envisagé de donner sa démission en guise de protestation, mais il aurait finalement accepté d'y surseoir à la demande de M. Foyer.

Aux remous ainsi provoqués par le verdict du procès Salan viennent s'ajouter ceux que suscite la première conséquence de ce verdict, le pourvoi en révision déposé par les défenseurs d'Edmond Jouhaud. Le garde des sceaux a fait savoir que la transmission de la requête à la Cour de cassation ne préjugait évidemment ni le fond ni la recevabilité de la demande. C'est la Cour suprême elle-même qui devra statuer. Il lui faudra, estiment ses magistrats, environ une semaine. Le délai de grâce offert à l'O.A.S. pour sauver la vie de ses chefs sera donc plus étendu qu'on ne l'avait d'abord pensé. Rien n'indique jusqu'à présent que l'organisation subversive prenne en considération la situation des deux anciens généraux et que le terrorisme fasse trêve.

En attendant, la contre-attaque de M^e Isorni, mettant en cause le premier ministre, des chefs de parti, un membre du gouvernement et un haut fonctionnaire, contribue, dit-on, à en-

gager le chef de l'Etat à faire preuve d'une rigueur accrue. Les imputations de l'avocat ont été aisément réfutées pour ce qui concerne les transferts de fonds régulièrement opérés d'Algérie après l'installation du gouvernement de Gaulle en 1958. On s'étonne qu'un avocat, homme politique par surcroît, d'ordinaire plus avisé, ait lancé pareille imputation.

Aucune réplique officieuse n'a été en revanche donnée à l'accusation visant « un des ministres les plus importants de l'actuel gouvernement », dont M^e Isorni assure qu'il aurait communiqué à Salan « des comptes rendus des conseils des ministres ». Un nom a été cité, non d'un ministre, mais de l'un de ses collaborateurs.

Toutes ces manœuvres, ces diversions, ces arguties juridiques et ces controverses risquent cependant d'atteindre peu ou prou leur but, qui est de masquer aux yeux de l'opinion les crimes de l'O.A.S. et la responsabilité de ses chefs.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ